

délégués, tendre de part et d'autre à favoriser en toutes circonstances les placements outre-frontière à des conditions identiques.

Troisième comité — Questions relatives à la frontière, aux relations culturelles et à la politique étrangère

1. *Canalisation du Richelieu et du lac Champlain*

Le comité a étudié l'histoire du projet de canalisation de la rivière Richelieu et du lac Champlain, les installations actuellement disponibles, l'usage qu'on en fait et leur utilité possible. Les deux pays auraient peut-être intérêt à poursuivre ensemble des études sur la façon d'améliorer les moyens de transport, surtout par voie d'eau, entre les États-Unis et le Canada. La Commission mixte internationale, a déclaré la délégation américaine, consentirait peut-être à entreprendre une enquête spéciale sur la canalisation du Richelieu et du lac Champlain.

2. *Énergie électrique du Niagara*

Selon la délégation des États-Unis, l'énergie électrique produite du côté américain, à Niagara, est acheminée à travers le territoire canadien sur une courte distance jusqu'à Massena, New-York. En vertu de la loi canadienne, cette énergie est frappée d'un impôt de 3/10 du mille au kilowatt. D'après l'interprétation donnée à la loi canadienne, il a semblé que cet impôt ne visait que l'énergie produite au Canada et non celle qui est acheminée par le territoire canadien. Cette question pourrait donc être l'objet de pourparlers entre les autorités compétentes des deux pays.

3. *Dérivation des eaux à Chicago*

A la demande des délégués canadiens, la délégation des États-Unis a expliqué que la Chambre des Représentants est saisie de trois bills distincts, relatifs à la dérivation des eaux à Chicago. Il est trop tôt, ont affirmé les Américains, pour prévoir quel sort le Congrès réservera à ces projets de loi. La délégation du Canada a signalé la gravité du problème que constitue aujourd'hui encore, pour le Canada, toute dérivation supplémentaire à cet endroit.

4. *Le tourisme*

La délégation du Canada a exprimé son inquiétude à l'endroit de la récente proposition soumise au Congrès, invitant Washington à réduire de \$500 à \$100 la valeur des articles que les touristes américains peuvent acheter en franchise à l'étranger. Après des échanges de vues, le comité a conclu que cette mesure visait à résoudre les difficultés qu'éprouvaient les États-Unis à maintenir la balance générale de leurs comptes à travers le monde et n'était nullement dirigée contre le Canada. La réduction du permis d'entrée libre à \$100 pourrait, a admis le comité, nuire à l'industrie touristique des deux pays.